

Décret

Générale

colonial

Décret n° 02-425-1932 16 mars 1932

n° 02-425-1932 16

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

16 mars 1932

Numéro JO

n° 425 du 30/04/1932

Date du numéro

30 avril 1932

VISAS

Le Président de la République Sur le rapport du Ministre des colonies Vu l'article 1S du sénatus-consulte du 3 mai 1854
Vu l'ordonnance organique du 1S septembre 1844, rendue applicable à la Côte française des Somalis nar décret du 18 juin 1844
Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies: Vu le décret du 16 juillet 1931, portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1931.

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er —Est approuvé l'arrêté pris par le Gouverneur de la Côte Somalis, en Conseil d'administration, à la date du 27 décembre 1931, et portant ouverture, à divers chapitres du budget local, pour l'exercice 1931, de crédits supplémentaires s'élevant ensemble à la somme de 500.000 francs et annulation au chapitre le de crédits correspondants. Art. 2, —Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret

Pauvl DOUMER.Par le Président de la République :**Le Ministre dez colonies.DE CHAPPEDELAINE.**